Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 27 (1955)

Heft: 8

Artikel: L'habitat en Pologne

Autor: Gorynski, J.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-124426

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 08.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

mobiles fixés par une goupille. On peut ainsi les empiler sans perdre de place. La toile passe par-dessus les bords et se trouve repliée dessous, fixée par une cordelette passant dans les œillets : système pratique à recommander.

Les classes sont conçues de sorte que la paroi vitrée puisse s'ouvrir sans qu'il pleuve à l'intérieur. Ce sont des portes-fenêtres placées un peu en retrait. La partie supérieure de la paroi est constituée par des carreaux mobiles permettant une aération efficace, étudiée de façon que les élèves ne soient jamais exposés à l'air froid. Toutes les classes s'ouvrent sur une terrasse dallée, de plain-pied. L'école, construite il y a une vingtaine d'années, pour le but que l'on se proposait à l'époque, est encore très moderne. Tout y est propre et en bon état. La salle de gymnastique, fort bien aménagée, possède tous les agrès indispensables. Elle sert de salle de sieste lorsque le temps est trop mauvais pour sortir.

La salle de douches avec ses planelles jusqu'à 2 m. 50 de hauteur, ses tapis de caoutchouc, est aérée par une verrière. Deux séchoirs pour les linges peuvent être montés au plafond par un système de cordage et de poulies. Deux vestiaires attenants servent de salles de mensurations, de pesage. Le médecin vient chaque semaine examiner les enfants.

Le programme est celui des écoles ordinaires. La nourriture est fournie par un centre qui approvisionne diverses écoles, et qui est aussi à la disposition des étudiants de l'Université. La teneur de la nourriture en vitamines est sans cesse contrôlée.

L'impression que donne cette école est excellente, tout a été pensé avant d'être réalisé. (D'après *Information au Service du Travail social.)*

L'HABITAT EN POLOGNE

Par le Dr J. Gorynski, directeur en chef de l'établissement des cités ouvrières

La comparaison des conditions d'habitat dans la Pologne d'avant guerre avec celles des autres pays européens montre que la Pologne faisait partie des pays arriérés, tant au point de vue du nombre des logements que de leur équipement.

En effet, le développement impétueux de grandes villes, consécutif à l'introduction de machines dans l'industrie, a eu lieu en Pologne bien plus tard que dans les pays de l'ouest européen et dans des conditions spécifiques, dues au partage de la Pologne par ses trois voisins.

La politique économique des pays occupants acculait la Pologne à l'état d'un pays semi-colonial, fournisseur de matières premières et de produits semi-fabriqués. Seules étaient développées les branches d'industrie dont on ne craignait pas la concurrence.

Les pays régnants étaient intéressés à maintenir le niveau de vie de la population polonaise aussi bien citadine que rurale à un niveau très bas, ce qui leur assurait le bon marché des marchandises livrées.

Ces faits ont laissé leur empreinte sur l'habitat et les aménagements des villes.

Entre 1870 et 1920 la population a augmenté de deux fois et demie dans des conditions décrites plus haut. Ajoutons les destructions d'immeubles au cours de la première guerre mondiale, l'absence d'un plan d'amélioration des conditions d'habitat entre les deux guerres, pour comprendre l'état retardataire des villes polonaises.

D'après le recensement de 1931, le nombre de personnes par pièce d'habitation était deux fois plus élevé qu'en Angleterre, Hollande ou Allemagne.

La population ouvrière habitait dans des logements d'une seule pièce ; ceux-ci constituaient d'ailleurs les trois quarts du nombre total de logements urbains ; ce nombre calculé par rapport à l'ensemble de logements dans le pays était seize fois plus élevé qu'en Angleterre et trois fois et demie plus élevé qu'en Allemagne. Ces logements se trouvaient pour la plupart dans des maisons mal entretenues, souvent en bois. A peine 45 % des maisons étaient en briques. Plus de 55 % étaient dépourvues d'aménagements quelconques.

La densité moyenne par pièce d'habitation était de quatre personnes. La densité d'habitation du faible pourcentage de logements de quatre pièces et davantage était comparable à celle des autres pays européens C'étaient des appartements des classes aisées (1,1 personne par chambre).

L'activité de l'Etat et des municipalités dans la période d'entre les deux guerres n'a pas contribué à changer sensiblement les conditions d'habitat. Les quelques subventions accordées aux coopératives d'habitation ont permis une légère amélioration en faveur d'une partie mieux rétribuée de la petite bourgeoisie et des professions libérales. Quant aux constructions pour ouvriers, dont s'est chargée la Société des cités ouvrières, elle a fourni dans l'entre-deux-guerres à peine 18 000 pièces d'habitation.

La deuxième guerre mondiale a diminué le fonds de logements en Pologne, dans ses frontières actuelles, d'environ 3 millions de pièces qui ont été entièrement ou partiellement détruites. Restaient utilisables environ 4,3 millions de pièces d'habitation. A la campagne, 2 millions de bâtiments avaient été détruits.

Dès 1945, pendant que la guerre durait encore, les pouvoirs publics ont procédé à une réparation urgente des logements endommagés, ont fourni une aide en matériel et en crédits aux propriétaires et locataires.

Une législation nouvelle permettait aux locataires, en l'absence du propriétaire, de procéder à l'aménagement des maisons, en échange de quoi ils obtenaient le droit d'utiliser les locaux aménagés. C'était une mesure indispensable par suite de l'extermination et de la déportation de plusieurs millions d'habitants. Des règlements spéciaux établissaient une répartition judicieuse des logements utilisables.

Ces mesures ont permis de faire face à la question de l'habitat, devenue extrêmement difficile à résoudre après la fin des hostilités.

Au cours du plan de trois ans (1947-1949), l'Etat a prévu des investissements extrêmement importants dans le bâtiment.

Malgré les destructions causées par la guerre, malgré les mesures provisoires des années 1945-1947, un certain ordre a été établi dans l'habitat, grâce à l'intervention planifiée de l'Etat.

Ainsi, par exemple, les disproportions flagrantes entre l'usage des logements grands et petits ont été nivelées.

Par rapport à 1931, la densité moyenne est passée de 2,1 à 2,2, ce qui avait été le résultat de la diminution du nombre de logements par suite de la guerre, mais les logements d'une pièce n'étaient plus occupés par 4, mais par 3, 2 personnes, et les plus grands appartements ont été occupés par 1,9 au lieu de 0,8 personne.

La construction de logements sur une vaste échelle fut entreprise par cités et quartiers entiers comprenant toutes les installations nécessaires. Une telle méthode avait pour effet de déblayer plus rapidement les ruines, et de créer des conditions d'habitation convenables.

Afin de réaliser ce principe de construction des complexes d'immeubles et de quartiers, les crédits furent eux aussi concentrés dans l'Entreprise des cités ouvrières (Z.O.R.), devenue le principal distributeur de fonds d'investissements.

Les logements construits par cette entreprise sont attribués, conformément au plan, aux diverses entreprises et institutions pour leurs travailleurs et employés.

Ainsi sont satisfaits les besoins des travailleurs de l'industrie, de l'enseignement, de l'administration, etc.

La réunion des fonds d'investissements pour le bâtiment dans un seul centre a permis, dans les premières années du plan de six ans (1950-1956), d'accélérer la construction de quartiers entiers dans des villes détruites, à Varsovie, en premier lieu.

Sur les ruines de l'ancien ghetto anéanti pendant l'occupation hitlérienne, un nouveau quartier, dit Muranov, a été édifié pour plus de 40 000 habitants.

L'aspect du nouveau centre de Varsovie est préfiguré par la place de la Constitution, achevée pour la fête nationale du 22 juillet 1952.

Environ 300 cités ou quartiers nouveaux ont été édifiés dans des villes moins éprouvées.

Dans plusieurs villes, les quartiers du centre avec de nombreux monuments historiques ont été reconstitués tels quels. En effet, les centres urbains furent très fréquemment éprouvés par les opérations militaires ; ils en ont surtout souffert au cours des deux dernières guerres. Aussi, les monuments historiques, les vestiges du patrimoine national sont-ils devenus infiniment précieux au cœur des Polonais. C'est la raison pour laquelle, dans leurs plans de reconstruction des villes, les architectes envisagent la restitution fidèle et la conservation minutieuse des monuments d'architecture de valeur.

La reconstruction des quartiers à valeur historique pose la nécessité d'aménager des intérieurs entièrement modernes, tout en respectant leur aspect extérieur : c'est ainsi qu'on été reconstruits les centres historiques de Varsovie, de Gdansk, de Wroclaw, de Poznan et de bien d'autres villes. Les appartements sont dotés de confort moderne ; 75 % des logements possèdent le chauffage central. La plus répandue est la construction de logements de 2-3 pièces, celle des logements ou trop grands ou trop petits est limitée, afin d'éviter de loger plus d'une famille par logement.

La construction des maisons individuelles n'est, pour l'instant, qu'à ses débuts.

Cependant, dans les années à venir, dès que l'Etat aura satisfait la demande pressante de logements, on envisage un développement considérable de petites maisons individuelles construites soit par des coopératives ou soit par des particuliers.

Le recensement de 1950 a montré que la densité par pièce est passée à 1,6-1,7 habitant, à la suite de la construction et reconstruction entreprise après la guerre.

Certes, cet indice n'est point avantageux par rapport à ce qu'il y a dans plusieurs autres pays ; mais il faut le considérer par rapport à la situation de l'habitat en Pologne avant 1939, et il ne faut pas non plus perdre de vue l'étendue des destructions subies pendant la guerre. Ce n'est qu'en tenant compte de ces deux facteurs qu'il est possible d'avoir une idée des grands efforts accomplis par la Pologne dans le domaine de l'habitat, alors qu'il fallait remettre sur pied toute la vie économique du pays après les dures années de guerre et d'occupation.

LA RECHERCHE DANS LE DOMAINE DU BATIMENT ET DE L'HABITATION AUX ÉTATS-UNIS *

Par C. Théodore LARSON

L'idée de créer une institution distincte de recherche dans le domaine de l'habitation demeura en sommeil jusqu'en 1944, où elle fut reprise à la suite des études sur la reconversion de l'après-guerre faites par le sous-comité du sénateur Kilgore sur la mobilisation en temps de guerre [1]. Un projet de loi fut présenté, qui proposait de créer au sein de l'Agence nationale de l'habitation un Bureau de la recherche en matière d'habitation. Par la suite, l'Agence nationale de l'habitation, organisation provisoire du temps de guerre, devint l'Agence de financement de l'habitation et du logement. En vertu de la loi sur le logement de 1948, cette agence entreprit un programme limité de recherche en matière de technique du bâtiment. La loi sur le logement de 1949 élargit ce programme jusqu'à y inclure des recherches dans le domaine des sciences sociales : économie, finance, urbanisme et réglementations locales de l'habitation. Pour la première fois, la loi de 1949 concentrait au sein d'une seule institution gouvernementale la responsabilité de coordonner et d'aider de façon générale la recherche dans le domaine de l'habitation.

Bien que visant en premier lieu à répondre aux besoins de l'industrie de la construction d'habitations, la Division de la recherche dans le domaine de l'habitation a également prêté son concours à deux des principaux organes de l'Agence de financement de l'habitation et du logement : l'Administration fédérale du logement (chargée de la garantie fédérale des hypothèques) et

* Voir *Habitation* N°s 6 et 7, 1955.

[1] Commission du Congrès chargée principalement de préparer les projets de loi prévoyant la création de la Fondation nationale de la science.